



Liste des délibérations soumises au conseil municipal du 17 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept février à dix-huit heures, en application de l'article L.2127-7 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raphaël LESUEUR Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe PAUMIER, Monsieur Cyril COUTURIER, Madame Dominique HAMEL HIS adjoints, Madame Hélène SIMON, Madame Béatrice DEBEER, Madame Martine GORDIEN, Madame Annie POYER, Monsieur Pierre BROUCKAERT, Monsieur Dominique DAUBENFELD, Monsieur Alain MARETTE, Monsieur Gilles MAGUET..

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Magali Pillet avait donné pouvoir à Monsieur Raphaël Lesueur
Monsieur Philippe Malandain avait donné procuration à Monsieur Cyril Couturier.

M. Pierre BROUCKAERT a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

Date de convocation : 10 février 2025
Nombre de conseillers en exercice : 14

Date d'affichage : 10 février 2025
Présents :12 – Procurations : 2 - Votants : 14

N° 2025/008 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2025 – adopté à l'unanimité

N° 2025/009 – Validation du DICRIM

N° 2025/010 – VIDEOPROTECTION – CHOIX DES ENTREPRISES – SIGNATURE – AUTORISATION

Raphaël LESUEUR

Le Maire,

